



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

CONVOCATION

Date : 01/04/2026

Envoi le : 07/04/2026

Publication le : 07/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril à 19h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 26
Absents : 03
Pouvoirs : 03
Votants : 29

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Christelle ADAM.
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Gérard MORICEAU, Xavier CUVIER.

Conseillers municipaux :

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOU, Cécilia CHENET, Angela MIGNON, Chloé MÉTAHRI, Léa JEAN-LOUIS, Temanuata GIRARD, Florence TOST, Hélène ODENT.
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEALT, Olivier DOUSSET, Vincent GUILLET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, Mickaël LALLEMAN, Bertrand RITOURET.

Absents excusés :

Mesdames Lucie JORGE, Amélie BOLANTIN
Monsieur François-Brice JOBARD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Lucie JORGE avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.
Monsieur François-Brice JOBARD avait donné pouvoir à Madame Temanuata GIRARD.
Madame Amélie BOLANTIN avait donné pouvoir à Madame Florence TOST.

Secrétaire de séance :

Monsieur Erick MORCHOISNE

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260414-DEL_14042026_11-DE



DEL N° 14/04/2026-11 APPROBATION DES TRANSFERTS DE CHARGES 2026 ENTRE LA COMMUNE ET TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

Madame Chloé MÉTAHRI Conseillère Municipale et Conseillère Métropolitaine rappelle au Conseil Municipal que la commune, en qualité de membre de la Métropole « Tours Métropole Val de Loire » siège à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses Communes membres, par suite des compétences que notre Commune a transférées à la Métropole.

Au titre de l'exercice 2026, la CLECT s'est réunie le 05 février 2026.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2026 de la CLECT et son annexe financière ont été adressés à tous les membres du Conseil Municipal avec la note de présentation et l'ordre du jour,

Après avoir pris connaissance de ces documents et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le rapport 2026 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et son annexe financière, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

APPROUVE le montant des transferts de charge pour la Commune sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2026 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui se traduit par :

➤ Une attribution de compensation de fonctionnement à verser à Tours Métropole Val de Loire de 46 146.66 €.

➤ Une contribution d'investissement à verser à Tours Métropole Val de Loire de 118 500 €.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Antoine MAQUIN

Le secrétaire de séance,

Monsieur Erick MORCHOISNE,
Adjoint au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **23 AVR. 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **23 AVR. 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260414-DEL_14042026_11-DE

